

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Confinement du Grand

**TRANSPORTS**, marchés, petits commerces des quartiers, gardiennage...autant d'inquiétudes qui surgissent dans la vie quotidienne de la population confinée. Test du premier jour.

Georges-Maixent NTOUTOUME-NDONG  
Libreville/Gabon

Le déplacement des salariés ayant travaillé hier, malgré le jour férié, n'a pas été du tout facile. En effet, munis de leur autorisation de circuler durant les deux semaines de confinement total du Grand Libreville, certains ont passé la matinée à attendre en vain aux points d'embarquement et de débarquement de la Société gabonaise de transport (Sogatra). Aucun taxi en vue, puisque n'ayant pas été autorisés à circuler. Ni clandos facilitant la sortie des zones enclavées.

Bien que visibles en certains endroits, la plupart des grandes artères étaient dépourvues de bus en stationnement, attendant les usagers comme cela est prévu dans les mesures gouvernementales. A la station Pédro d'Owendo, seuls deux bus de la compagnie Trans'urb ont été aperçus par les reporters de l'Union. Certains observateurs ont mis ce raté au compte de la journée du lundi déclarée fériée, tout en espérant que les choses puissent aller mieux ce mardi, jour ouvrable. Sinon, cette désorganisation des bus a occasionné un lourd préjudice chez ces travailleurs inclus dans le personnel dit essentiel.

Parmi les rares véhicules qui circulaient dans la ville, certains ont, toutefois, joué la carte de la solidarité en transportant quelques personnes. Mais ce service n'était pas gratuit. Certains de ces transporteurs de circonstance ont fait payer leur service au coût classique de la course de taxi. Parfois en doublant ou en triplant le prix du parcours. Il y a également d'autres préoccupations et non des moindres. Les marchés par exemple. Ouverts tous les jours de la semaine sous la conditions du port des masques, des gants et de l'observation de la distanciation so-

ciala, certains se demandent comment ces lieux d'affluence et de ravitaillement alimentaire vont-ils recevoir les clients et même les vendeurs des produits alimentaires, vu que les taxis ne sont pas autorisés à circuler. Et aussi que les compagnies de transport réquisitionnées n'embarqueront que les personnes munies de leur autorisation de se déplacer, comment feront celles et ceux qui voudront se rendre dans un marché ? Plus précisément, comment prouver aux agents en poste aux barrières que l'on se rend effectivement au marché ? Et qu'en sera-t-il des gestes barrières dans ces lieux ?

Comment les autorités compétentes comptent-elles gérer toutes ces situations essentielles, les unes que les autres ?

Certes, dans l'ensemble, les propriétaires de magasins ou boutiques appliquent les mesures barrières. Mais il y a les petits détaillants. Les vendeurs ou vendeuses de denrées alimentaires autour desquels la clientèle s'agglutine parfois. La distanciation y sera-t-elle de rigueur ? Entre autres inquiétudes, il y a celle du déplacement des épiciers des quartiers. Ces derniers permettent, en effet, aux populations, dans la plupart des quartiers de Libreville, de se ravitailler en alimentation. Ces commerçants ne vivent pas forcément là où ils exercent leurs activités. Ceux-là sont donc obligés de se déplacer vers leur lieu de travail. Mais comment justifier, pendant toute la période de confinement total, leur déplacement face aux forces de l'ordre ?

La même équation se pose aux agents des sociétés de gardiennage. Ces dernières bénéficient-elles toutes d'une autorisation de circuler ? Et l'autre


problème, c'est celui des particuliers qui travaillent à leur propre compte dans des domiciles privés. Vont-ils abandonner leur poste de travail, ou bien leurs cas seront étudiés un à un. Mais comment et sur quels critères ? Par ailleurs, plusieurs familles ne sont pas abonnées au réseau de fourniture d'eau et d'électricité de la SEEG et sont obligés de se ravitailler dans les fontaines publiques ou chez des particuliers habitant un peu plus loin de leurs domiciles. A-t-on pensé à ceux-là pour la plupart habitant dans les quartiers populaires ? Dans tous ces cas, le confinement sera évidemment difficile à respecter. Sans oublier ces abonnés à la SEEG, mais victimes de délestages et sont obligés de se déplacer, chaque jour après les heures de travail, pour faire le plein des récipients chez des amis ou des parents. Que feront-ils sans le document devant justifier ce déplacement.

Comment les autorités compétentes comptent-elles gérer toutes ces situations aussi essentielles, les unes que les autres ?



Photo: F. M. MOMBOJ / L'Union

Pour les travailleurs essentiels et les besoins d'alimentation, le premier



### PERSONNELS ET VOITURES AUTORISÉS À CIRCULER

- fourniture d'électricité et d'approvisionnement en eau potable ;
- téléphonie fixe et mobile ;
- structures de santé homologuées ;
- contrôle de la navigation aérienne, terrestre, maritime, ferroviaire ;
- manutention terrestre, portuaire, ferroviaire, et maritime ;
- fret aérien, maritime, terrestre et ferroviaire ;
- sécurité et gardiennage ;
- exploitation, production, transport, stockage et distribution des hydrocarbures ;
- exploitation et transport des produits miniers ;
- exploitation et transport des produits forestiers ;
- exploitation et transport des produits agricoles, élevage et pêche ;
- banques, Assurances et Etablissements de Micro Crédit ;
- exploitation, transport et distribution des produits alimentaires et des boissons ;
- boulangeries ;
- restaurants assurant les livraisons aux personnels de services essentiels ;
- officines pharmaceutiques ;
- services des médias chargés de l'actualité ;
- ramassage des ordures ménagères et industrielles ;
- usines ;
- grands chantiers ;
- entreprises de pompes funèbres ;
- cimetières

© D. Maixent MOUSSAÏDOU



# Libreville



Le premier jour du confinement général a montré des limites.

## A nos lecteurs...

La Rédaction

**C'**EST un journal bien différent de celui que vous avez l'habitude que vous aurez entre les mains au cours de cette journée ainsi que lors des treize suivantes. Et, peut-être, davantage, au cas où le confinement du Grand Libreville, entré en vigueur hier à 0 heure, serait prolongé. Différent d'abord par le volume. De 24, nos pages sont réduites au gré des éditions. Leur nombre pourrait, comme c'est le cas ce mardi, tomber à 16, remonter à 20 et, même, demeurer à 24 si l'actualité le commande. C'est que quasiment circonscrite au plan local à la pandémie du Covid-19, à son évolution, aux moyens mis en œuvre pour la combattre, à son implication sur la vie des citoyens comme à l'activité économique et sociale, etc., cette actualité n'offre désormais plus cette variété qui

justifierait le maintien systématique de la pagination habituelle.

Différent ensuite par le contenu. Pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus, nombre d'activités étant au point mort, une foule de sujets remisés au placard, leur traitement s'en trouve, ipso facto, relégué momentanément aux oubliettes. De sorte que des rubriques entières de notre journal sont... confinées en mode pause. Reste que nos informations sont également disponibles sur le kiosque numérique, les mêmes et/ou d'autres sur le digital (sur notre site comme sur Facebook).

Différent en-

fin par l'équipe préparant ces éditions. Moins de matière, moins de personnes. Comme dans de nombreux autres secteurs, un système de rotation – indépendamment du recours au télétravail chez nombre d'entre nous – a été mis en place. Résultat : un tiers du personnel présent physiquement à la Rédaction cette semaine, un deuxième tiers la semaine suivante. Et ainsi de suite si nécessaire.

Avec l'espoir, toutefois, que nous ayons accompli des progrès dans la lutte contre ce fléau des temps modernes. Et, pourquoi pas, de le surmonter. De sorte à espérer un retour aussi rapide que possible à la normale.

En attendant, nous joignons notre voix à celle des autorités pour encourager tous et chacun au strict respect du confinement, seul moyen efficace en l'absence de tous les autres pour freiner la propagation du nouveau coronavirus.

C'EST un journal bien différent de celui dont vous avez l'habitude que vous aurez entre les mains au cours de cette journée ainsi que lors des treize suivantes.

## Dispositif sécuritaire très renforcé

**AVEC** l'entrée en vigueur du confinement général du Grand Libreville, dimanche 12 avril à minuit, les barrières de limitation de circulation dressées par les Forces de sécurité sont visibles à travers les artères des communes concernées de Libreville, Owendo, Akanda et Ntoum.

F. M. MOMBO  
Libreville/Gabon

**B**ARRIERES et dispositifs de sécurité renforcés à travers les artères des communes composant le Grand Libreville (Libreville, Owendo, Akanda et Ntoum). Rues quasiment désertes. C'est avec ce spectacle que les résidents du Grand Libreville se sont réveillés hier. Avec l'entrée en vigueur, dès dimanche à minuit, du confinement général décrété par le gou-

vernement, selon les instructions du président la République, Ali Bongo Ondimba. Dans le cadre de la lutte contre la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19) dans notre pays.

Ainsi, du poste de contrôle de Kougouleu, situé à l'entrée du département du Komo-Mondah (Ntoum), au Cap Estérias dans la commune d'Akanda, en passant par les villes de Libreville et d'Owendo, il est presque impossible de parcourir une distance d'un kilomètre sans rencontrer un barrage soit de police, de

Disposant des gants et des masques pour leur protection, les agents s'assurent que tous ceux qui circulent sont détenteurs des laissez-passer

gendarmerie, de l'armée, ou de la Garde Républicaine (GR). Toutes les forces de défense et de sécurité ayant été réquisitionnées pour assurer le respect des mesures gouvernementales. Pour franchir ces barrières, les automobilistes

en circulation doivent montrer patte blanche en présentant les documents les autorisant à circuler, en application des dispositions gouvernementales. Lesquelles autorisent les employés des entreprises et autres services essentiels d'assurer le service. Mais en nombre limité.

Disposant des gants et des masques pour leur protection, les agents s'assurent que tous ceux qui circulent sont détenteurs des laissez-passer les y autorisant. Rappelons que début avril, plus de la moitié de l'humanité, soit

plus de 4 milliards de personnes, ont été invitées ou contraintes à rester chez elles, en vue de limiter la propagation à grande échelle du virus au sein de la population des pays et territoires concernés sur l'ensemble des continents.

Ainsi, après avoir observé un confinement partiel depuis le 22 mars le Gabon, avec un bilan, jusqu'à hier de 57 cas positifs dont un décès et une guérison, le Grand Libreville est placé sous état d'urgence, avec son confinement total.